

Fiche de poste

Agent du Service Interne de Sécurité (S.I.S)

25/03/2019

Mise à jour : 30/07/2019

Définition

L'agent sera **polyvalent** (incendie/sûreté) et assurera des missions de prévention, de surveillance et de protection **incendie** et des **biens et des personnes**, en respectant la législation et la réglementation en vigueur, ainsi que les instructions de sa hiérarchie.

Il est chargé de la surveillance et de la protection du site et des personnes s'y trouvant. Ses missions sont réalisées depuis PC sécurité, en effectuant des rondes et en intervention à la demande sur tous les sites en charge par le CHAI.

Il suivra également les activités d'exploitation des systèmes et équipements liés à la sûreté et la sécurité incendie des sites intra et extra hospitalier.

Pré-requis

Disposer du SSIAP (obligatoire) - SSIAP 2 privilégié.

Etre pompier volontaire (facultatif).

Disposer du CQP-APS (obligatoire).

Avoir suivi des formations aux futurs modules opérationnels sur la sécurité et sûreté en cours d'élaboration par les Ministères (Intérieur/Santé).

Avoir suivi la formation aux gestes de première urgence.

Activités principales

Sécurité incendie : **participer à assurer la sécurité incendie du site central et des sites extérieurs**

- Interventions et traitements des alarmes SSI ou des sinistres en application des procédures incendie : assister les personnes, alerter et faciliter l'accès des moyens de secours, mise en œuvre des actions de sauvegardes adaptées.
- Tenue de la **main courante SSI** (enregistrement, suivi et mise à jour de la traçabilité des événements) : déclenchement SSI, départ de feux.
- Suivi des maintenances techniques et des vérifications réglementaires des SSI.
- Prodiguer des formations « lutte contre l'incendie » auprès des agents du CHAI.
- Suivi et contrôle des extincteurs.
- Respect des procédures liées à la sécurité incendie.
- Analyse systématique des départs feu (cf SOSI) et de tous les événements signalés pouvant mettre en jeu la sécurité des patients, des personnels, et des bâtiments.

Sécurité des biens et des personnes : **veiller à la sécurité des personnes et préservation des biens**

- Surveillance, prévention et gestion de la Malveillance et des comportements répréhensibles

- Contrôle et filtrage de l'entrée principale du CHAI
 - Inspection et vérification des véhicules utilitaires ou PL
 - Surveillance des sites ; ronde de prévention et de détection :
 - Extérieure et intérieure (bâtiments et zones techniques)
 - Sécurisation des installations et des locaux à risques, et de l'enceinte de l'établissement :
 - Cheminements d'entrée.
 - Failles de confinement des clôtures.
 - Moyens de franchissements éventuels.
 - Recherche de personnes sur le site : accès au listing des patients et des agents.
 - Limitation des intrusions et les comportements suspects et répréhensibles.
 - Intervention et levée de doute en cas d'intrusion et problèmes divers.
 - Mise en œuvre et surveillance des règles de sûreté générale (intégrées dans le règlement intérieur de l'établissement) applicable au cadre de vie collectif de l'établissement : patients, personnels, visiteurs, intervenants extérieurs...
- Filtrage et stationnement
 - Ouverture/fermeture du sas chantier.
 - Lutte contre les stationnements non autorisés
 - Interlocuteur privilégié de la Gendarmerie, de la Police, de la Police Municipale, des services de l'Etablissement :
 - Pour récupération et remise des produits « illicites ».
 - Pour déclarer des événements relevant des forces de l'ordre, organiser des plans et organisation opérationnel.
 - Pour toutes exactions nécessitant leur intervention.
 - Pour les sorties non autorisées de patients.
 - Actions de lutte anti-drogue avec les forces de l'ordre.
 - Pré-enquêtes de sécurité en lien avec les gendarmeries sous la responsabilité du Chef et du Directeur du service.
 - Traçabilité

Traçabilité des événements tels : déclenchement SSI, départ de feux, malveillances, comportements répréhensibles ...

 - Tenue de la **main courante sûreté** (enregistrement, suivi et mise à jour de la traçabilité des événements)
 - Rédaction PV de circonstance
 - Tenue des registres sûreté
 - Bureau des badges :
 - Production des cartes d'établissement remises nominativement, contrôle de l'identité du porteur.
 - Centralisation, suivi des réclamations.
 - Gestion des pertes et des vols.
 - Faire signer, à la remise du badge, une charte de bon usage au porteur l'informant de ses responsabilités et des règles d'accès et d'utilisation des systèmes d'information.
 - A noter : la gestion des droits affectés aux badges (et par conséquent à son porteur) n'incombe pas au PC sécurité ; en effet, elle est automatisée à partir de règles de calcul basées essentiellement sur le métier et l'affectation des agents (interface informatique avec la gestion des ressources humaines).
- Suivis réglementaires des systèmes et équipements de sécurité.
 - Participation à la mise en service, au contrôle, à la maintenance des SSI des nouvelles installations, des systèmes de gestion des alarmes et de la vidéoprotection.

- Essais réguliers de diverses alarmes incendie et sûreté
- Réalisation d'interventions simples relatives à la sécurité, l'hygiène ou les conditions de travail, et pose de divers équipements de sécurité.

Relations professionnelles les plus fréquentes

Responsabilité hiérarchique :

- Directeur adjoint - pôle Ingénierie-Logistique-Sécurité.

Responsabilité opérationnelle :

- Chef du service sécurité sûreté

Autres relations professionnelles :

- Responsable et agent du service sécurité incendie.
- La Direction de l'établissement.
- Le chargé de la gestion des risques professionnels.
- L'accueil standard du CHAI.
- Le SAGI.
- Le personnel soignant et l'encadrement soignant et l'ensemble des personnels de l'établissement et les usagers.
- Forces de l'ordre en Isère.

Savoir être requis

- Expression correcte.
- Autonomie dans l'exécution et la priorisation.
- Courtoisie et fermeté.
- Savoir garder son calme et son sang-froid.
- Constance.
- Bonne condition physique.
- Le sens de l'observation : être vigilant, observateur, savoir repérer les changements suspects.
- Capacité de concision et rédactionnelles.
- Bon contact avec le public et les services internes.

Savoir-faire requis

- Forte connaissance du cadre Vigipirate et de sa réglementation.
- Connaissance approfondie des services de l'ordre et de secours (Gendarmerie/Police/Pompier).
- Participation opérations de sécurisation et de secours en cas d'événements particuliers ou gestion de crise (l'alerte et l'accueil des secours et forces de l'ordre ; L'évacuation des locaux)
- Connaissance des procédures d'interpellation d'un individu ou d'un véhicule.
- Connaissances et entretien des différents équipements de sécurité (incendie et sûreté).
- Connaissances des systèmes de vidéo-protection et de sécurisation en lien avec l'hypervision.
- Gestion des outils et procédures liés à la sécurité incendie.
- La prévention et intervention départ de feu
- L'exploitation des SSI et CMSI.
- Connaissance des armes, drogues et autres produits illicites.
- Inspection visuelle d'un individu ou d'un véhicule.

Connaissances associées

Réglementation incendie dans les ERP	Utilisation des moyens de lutte contre l'incendie	Manipulation des systèmes de sécurité sûreté et incendie	Réglementation sur la sécurité des biens et des personnes	Connaissances des différents équipements de sécurité, d'alarme et de protection	Réglementation en hygiène, sécurité et conditions de travail	Interventions de sûreté.
2	3	2	2	2	1	3

1 : Connaissances générales - 2 : Connaissances détaillées - 3 : Connaissances approfondies

Correspondances statutaires éventuelles

- Grade du personnel technique : technicien hospitalier, ou ouvrier professionnel.

Tendances d'évolution du métier

Les facteurs clés à moyen terme	Conséquences majeures sur l'évolution des activités et des compétences
<ul style="list-style-type: none"> • Développement et technicité accrue des systèmes de sécurité. • Complexification de la réglementation incendie des ERP de plus en plus complexe. • Augmentation des incivilités et des trafics divers. • Evolution de la règlement nationale relative à la sécurité interne des entreprises et des établissements. • Actions de plus en plus intégrée avec les forces de l'ordre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé des nouvelles technologies. • Suivre et s'adapter aux évolutions réglementaires. • Développer la communication et la sensibilisation des publics aux risques incendie et malveillance.
<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes intelligents de sécurité incendie, de vidéo-protection et d'alarme. • Informatisation des outils de suivi et reporting. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement des connaissances en informatique, automatismes et bureautique.
La sûreté <ul style="list-style-type: none"> • Évolutions des menaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le niveau de sûreté, les dispositifs et les moyens, pour répondre au plus adaptée aux menaces.